Bordereau attestant l'exactitude des informations - LORIENT - 5601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/07/2025 - B2025/006535 - 2009 B 00226 - 511 453 474 - ABONDANCE 168

- BILAN ACTIF -

ABONDANCE 168

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N			N-1
	Brut	Amort. et	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement	5 280	5 280		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	800	800		
Fonds commercial	150 000		150 000	150 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	247 554	245 011	2 543	3 121
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 201	3 845	1 356	2 305
Autres immobilisations corporelles	101 154	51 800	49 354	53 544
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations evaluées selon méthode équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 090		8 090	7 265
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**518 079**	**306 736**	**211 343**	**216 236**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	97 350		97 350	76 356
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	97 586		97 586	76 405
Autres créances	174 946		174 946	179 146
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000	500 000
Disponibilités	395 641		395 641	459 783
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	40 771		40 771	39 887
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 306 294**		**1 306 294**	**1 331 577**
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GENERAL	**1 824 374**	**306 736**	**1 517 638**	**1 547 813**

Renvois:

(1) Dont droit au bail :

(2) Dont part à moins d'un an :

(3) Dont part à plus d'un an :

Pour copie Certifiée conforme

Le Gérant

OUEST CONSEILS
EXPERTISES COMPTABLE & AUDIT

- BILAN PASSIF -

ABONDANCE 168

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 5 000,00)	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	445 452	300 854
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	204 547	244 598
Situation Nette	**655 499**	**550 952**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**655 499**	**550 952**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit (2)	271	4 735
Emprunts et dettes financières divers (3)	260 602	287 214
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	313 685	381 052
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	176 704	183 611
Dettes fiscales et sociales	106 219	136 972
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
Autres dettes		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	4 658	3 278
TOTAL DETTES	**862 139**	**996 861**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	**1 517 638**	**1 547 813**

Renvois :

(1) Dettes :

à plus d'un an	17 842,00	
à moins d'un an	844 297,00	996 861,00

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :

(3) Dont emprunts participatifs :

ABONDANCE 168

Annexe des Comptes

de l'exercice clos

le 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 517 638€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 204 547€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement n° 2023-08 du 22 novembre 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :

ACTIF

Immobilisations :

- Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluations	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Frais établissement et développement	5 280	-	-	-	-	5 280
Autres immobilisations incorporelles	150 800	-	-	-	-	150 800
Total Immobilisations Incorporelles (I)	**156 080**	-	-	-	-	**156 080**

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluations	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	247 554	-	-	-	-	247 554
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 201	-	-	-	-	5 201
Installations générales, agencements, aménagements divers	66 463	-	3 039	-	-	69 501
Matériel de transport	2 866	-	6 040	-	-	8 906
Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 920	-	1 826	-	-	22 746
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	**343 005**	**-**	**10 905**	**-**	**-**	**353 909**

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluations	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Participation évaluées par mise en équivalences	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	7 265	-	825	-	-	8 090
Total Immobilisations Financières (III)	**7 265**	**-**	**825**	**-**	**-**	**8 090**
TOTAUX (I+II+III)	**506 350**	**-**	**11 729**	**-**	**-**	**518 079**

- Amortissements :

Amortissements	Début exercice	+ Amortissement	- Reprise	Fin exercice
Frais établissement et développement	5 280	-	-	5 280
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	800	-	-	800
Total Amortissement. inorporelles (Total I)	6 080	-	-	6 080
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	244 433	578	-	245 011
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	2 896	949	-	3 845
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	22 999	9 137	-	32 136
Autres immo. corp.- Matériel de transport	344	2 055	-	2 399
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	13 362	3 904	-	17 266
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement. Corporelles (Total II)	284 034	16 622	-	300 656
TOTAUX	**290 114**	**16 622**	-	**306 736**

Produits à Recevoir :

Produits à recevoir		Montant
Intérêts Courus	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	12 459
Autres Produits	Facture à Établir	-
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	98 216
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	-
	État	139
	Divers	-
TOTAL		**110 814**

État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		8 090	8 090	-
Clients douteux ou litigieux		-	-	-
Autres créances clients		97 586	97 586	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	13 436	13 436	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	54 538	54 538	-
	Autres impôts et taxes	-	-	-
	Divers	139	139	-
Groupe et associés		-	-	-
Débiteurs divers		106 833	106 833	-
Charges constatées d'avance		40 771	40 771	-
TOTAUX		**321 394**	**321 394**	**-**
Prêts accordés en cours d'exercice		-		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		-		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		-		

Valeur Mobilières de placement et trésorerie :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Trésorerie	N	N-1
Valeur mobilière de placement (VMP)	500 000	500 000
Banques	395 641	459 783
TOTAL	**895 641**	**959 783**

Charges Constatées d'Avance :

Libellé	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA GQ989JX 01/01-25/01/24	489,83		
APPLE - MEASUREON 1AN	35,39		

PASSIF

Capitaux propres :

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	500	10,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	500	10,00

Libellé	Solde ouverture	Affectation résultat	+ Variations	- Variations	Solde clôture
Capital Social	5 000				5 000
Réserve légale	500				500
Réserves statutaires, contractuelles	-				-
Réserves réglementées	-				-
Autres réserves	300 854		144 598		445 452
Report à nouveau	-				-
Résultat de l'exercice	244 598		204 547	244 598	204 547

État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	271	271	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	36 488	18 646	17 842	-
Fournisseurs et comptes rattachés	176 704	176 704	-	-
Personnel et comptes rattachés	50 877	50 877	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	29 058	29 058	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
T.V.A	25 990	25 990	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	294	294	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	224 113	224 113	-	-
Autres dettes	313 685	313 685	-	-
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	4 658	4 658	-	-
TOTAUX	**862 139**	**844 297**	**17 842**	**-**
Dont Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Dont Emprunts remboursés en cours d'exercice	*38 632*			
Dont Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	-			

COPIE

ABONDANCE 168
Société à Responsabilité Limitée à associée unique au capital de 5.000 €
Siège social : Lotissement d'activités « Albert de Mun »
56300 PONTIVY
RCS LORIENT 511 453 474

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 27 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le vingt-sept juin, à 16 heures,

Au siège social de la société KREATIM à VANNES (56000), 8 rue Jean Allanic,

Monsieur Thierry MARCHAL

Agissant au nom et en qualité de gérant de la société KREATIM, SARL au capital de 400.200 € dont le siège social est fixé à VANNES (56000), 8 rue Jean Allanic, immatriculée au R.C.S. de VANNES sous le n° 519 112 775,

Propriétaire de la totalité des 500 parts de 10 € chacune composant le capital social de la société ABONDANCE 168,

Associée unique,

1°) A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Thierry MARCHAL a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.

2°) Ceci exposé, l'associée unique a pris les décisions suivantes :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- l'affectation des résultats dudit exercice ;
- la constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont établis, se soldant par un bénéfice de 204.547 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle constate enfin l'absence de dépense et charge non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'associée unique donne, en conséquence, à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 204.547 € de la manière suivante :

- la somme de ..... 150.000 €
à titre de dividende à l'associée unique
soit 300 € pour chacune des 500 parts sociales
composant le capital social

- et le solde, soit la somme de ..... 54.547 €
affecté au poste du bilan intitulé « autres réserves »

L'associée unique décide que les dividendes sont mis en paiement à compter de ce jour et versés en fonction de la trésorerie de la société.

Conformément aux dispositions en vigueur depuis le 1er janvier 2018, les dividendes et distributions assimilées perçus par les personnes physiques sont en principe soumis à une imposition à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire de 12,80 %.

Toutefois, ces revenus, sur option expresse et irréversible du contribuable, peuvent être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu après abattement de 40 %, étant précisé que cette option est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique.

Ces revenus font, en outre, l'objet, sauf exception, d'un prélèvement à la source obligatoire au taux de 12,80 % qui constituera en cas d'option pour le barème progressif, un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt de l'année suivante dont l'excédent éventuel sera restitué.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement à la source, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 € (pour les contribuables célibataire, divorcé ou veuf) ou à 75.000 € (pour les contribuables soumis à une imposition commune). Ces demandes devront être formulées au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

Au surplus, les dividendes versés aux personnes physiques sont soumis aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 %.

Ces prélèvements sociaux sont déclarés et payés par la société débitrice des revenus en même temps que le prélèvement à la source de 12,80 %, lorsque celui-ci est dû, au plus tard, le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Il est ici précisé que les revenus distribués ne sont pas alloués à des personnes physiques.

L'associée unique reconnaît en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice clos le	Dividende par titre	Montant de l'abattement par titre (1)	Prélèvement à la source (2)
31.12.2023	200 €	80 €	26 €
31.12.2022	/	/	/
31.12.2021	/	/	/

(1) Il est ici précisé que le dividende versé ouvre droit au profit des personnes physiques à un abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

(2) A compter du 1er janvier 2018, il est opéré un prélèvement à la source de 12,80 % à titre d'acompte sur l'impôt dû par le contribuable.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, l'associée unique prend acte des conditions d'exécution des conventions antérieures qui se sont poursuivies au cours de l'exercice et des conventions intervenues au cours dudit exercice :

- Dans le cadre de la cession du fonds de commerce de PONTIVY que nous avons acquis de la société KEGINIEU, cette société nous a consenti un crédit-vendeur de 130.000 €.
Le solde de ce crédit vendeur, à la clôture de cet exercice, est de 36.488 €.

Ce crédit-vendeur a été rémunéré au taux fiscalement déductible pour un montant versé sur 2024 de 413 €.

- Poursuite de la convention de centralisation de trésorerie avec la société KREATIM à compter du 1er janvier 2010.

A ce titre, l'avance consentie par la société KREATIM d'un montant de 211.845 € à la clôture de l'exercice, a été rémunérée au taux fiscalement déductible.
Montant versé sur l'exercice 2024 : 12.269 €.

- Refacturation des prestations d'assistance par la société KREATIM effectuées au profit de la société pour un montant de 49.787 € sur l'exercice.

- Refacturation par la société KEGINIEU d'achats de marchandises pour un montant de 1.098 €.

- Refacturation par la société KREATIC'HOME
  . de location et d'entretien d'un véhicule utilitaire pour un montant de 5.362 €
  . de frais de maintenance informatique pour un montant de 396 €
  . de frais de déplacement et de missions pour un montant de 1.210 €

- Refacturation par la société KREATIM de location d'un véhicule utilitaire pour un montant de 260 €

- Refacturation par la société KREATIV'LINE de la location d'un véhicule utilitaire pour un montant de 5.224 €.

- Refacturation à la société KREATIV'LINE de frais de personnel pour un montant de 23.087 €.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associée unique et contresigné sur le registre de ses décisions.

Pour copie Certifiée conforme
Le Gérant

